

RAPPORT ANNUEL  
30 DECEMBRE 2016

**Dénomination :** SEGIPA AVENIR

**Forme juridique**

Fonds Commun de Placement de droit français

**Société de Gestion** SAINT OLIVE GESTION

84 rue Duguesclin - 69006 LYON

**Gestionnaire Financier par délégation**

SAINT OLIVE et CIE

84 rue Duguesclin - 69006 LYON

**Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

**Dépositaire**

BANQUE SAINT OLIVE

84 rue Duguesclin - 69006 LYON

**Conservateur des valeurs étrangères non cotées à Paris** SOCIETE GENERALE

50 bd Haussmann - 75009 PARIS

**Commissaire aux Comptes**

Audit Europe Commissariat, 109, Rue de la République, 69823 BELLEVILLE

**Commercialisateurs**

BANQUE SAINT OLIVE et SAINT OLIVE et CIE

## INFORMATION CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Classification**

Actions internationales

**OPCVM d'OPCVM**

Inférieur à 50% de l'actif net.

**Objectif de gestion**

L'objectif est de maximiser, sur cinq ans, la performance en recherchant à tout moment l'optimisation du couple risque/performance par une adéquation diversifiée d'actifs composée d'actions françaises et/ou internationales, gérés de manière discrétionnaire par le gestionnaire.

**Stratégie d'investissement :** Le FCP adopte un style de gestion active.

L'investissement est réalisé :

- soit sur des actions françaises et étrangères, entre 50 % et 100 % de l'actif.

Le gérant sélectionne les sociétés dans lesquelles il investit selon la méthode du « choix de valeurs » (« stock picking »).

Il attache une importance particulière à :

- la compréhension du métier,
- la qualité des dirigeants,
- la valorisation de la société.

Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price Earning, Price Cash Flow, valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires, marge nette, rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices.

Le FCP peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Zones prépondérantes : Les investissements en actions seront réalisés principalement sur les marchés des pays de la communauté européenne, appartenant ou non à la zone euro et en Amérique du nord.

Soit en actions ou parts d'OPCVM ou fonds d'investissement avec :

- des actions ou parts d'OPCVM français éligibles ou européens coordonnés, dans la limite de 50% de l'actif, dont la classification AMF est de type « actions » ou « actions internationales »,

- d'OPCVM d'OPCVM et de fonds d'investissement, dans la limite de 10% de l'actif, tels que les OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier et OPCVM émis dans un Etat membre de l'OCDE.

Soit en obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats, de la zone euro à hauteur de 40 % de son actif. Dans cette même optique le FCP peut détenir des actions ou parts d'OPCVM français éligibles ou européens coordonnés et/ou parts ou actions OPCVM d'OPCVM français, dont la classification AMF est de type « monétaires » ou « diversifiés ».

La gestion de la trésorerie se fera par le biais de CDN (certificats de dépôts négociables) émis à court terme par les établissements de crédits habilités à recevoir des dépôts à moins de deux ans. Ils seront utilisés afin de rémunérer la trésorerie du Fonds ou par l'investissement dans des OPCVM monétaires.

Le fonds n'intervient pas sur les instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Le FCP étant éligible aux contrats d'assurance vie investis en actions défini à l'article 125 OA I du code général des Impôts, modifié par l'article 39 de la loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004, il est investi en permanence à 50 % minimum en actions françaises.

**Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement de cinq ans. Comme tout instrument financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux mouvements des marchés et qu'elle peut varier fortement.

**Risques liés à la classification**

Risque en capital : oui

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué

Risque actions : oui

Le FCP comporte des risques liés à ses investissements sur les marchés d'actions. En effet, il existe un risque de perte de valeur des actions auxquelles les actifs sont exposés. La performance du fonds dépendra des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de change : Le FCP peut présenter un risque de change, pouvant atteindre 50%

Le FCP peut présenter un risque de change à titre principal.

Il existe un risque de baisse des devises d'investissement ou d'exposition par rapport à la devise de référence du portefeuille.

- Les autres risques sont définis dans la note détaillée.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Le FCP est destiné à tous souscripteurs. Le FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés des actions internationales, tout en étant conscients des risques encourus.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée minimale de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

**Modalités de détermination et d'affectation des revenus**

La société de gestion arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

- 1° au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes distribuables (résultat net et plus-values ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

**Régime fiscal**

Fonds éligible aux contrats d'assurance vie investis en actions défini à l'article 125 OA I du code général des Impôts, modifié par l'article 39 de la loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004.

Ce fonds est susceptible de servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie d'une durée égale ou supérieure à 8 ans.

Le FCP ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est en principe celui des plus values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, en suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, ...).

**Avertissement :** Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller.

SEGIPA AVENIR a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 10 décembre 1996. Il a été créé le 18 décembre 1996

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur, auprès de : SAINT OLIVE GESTION - 84, Rue Duguesclin - 69006 LYON - Téléphone : 04 72 82 10 10

Messagerie : [lyon@bsosoc.com](mailto:lyon@bsosoc.com)

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la BANQUE SAINT OLIVE.

Valeur liquidative au 30 décembre 2016 : 484,54€

Nombre de parts en circulation au 30 décembre 2016 : 12.738

**RAPPORT D'ACTIVITE****Environnement économique et de marché**

L'année a commencé par une nouvelle tourmente sur les marchés en janvier, avec des craintes persistantes de « hard-landing » chinois et de baisse plus marquée du remimbi, ainsi qu'une situation de plus en plus alarmante des pays producteurs de pétrole. Ceci a entraîné un recul de plus de 20% de la Bourse de Shanghai et de près de 10% des indices américains et européens, avant un petit rebond en fin de mois, à la faveur d'anticipations de politiques monétaires plus favorables (BCE et BoJ notamment) et de rumeurs d'accord sur le prix du pétrole. Le secteur pétrolier a entamé ensuite une stabilisation alors que le secteur bancaire souffrait du risque lié à son exposition aux matières premières et aux craintes de ralentissement mondial. Une fois de plus, ce sont les emprunts d'Etat qui ont tiré leur épingle du jeu tant aux Etats-Unis qu'en Europe, tandis que les obligations d'entreprises suivaient la même tendance sectorielle que les actions.

Les marchés actions et obligations se sont repris en février à la faveur d'un rebond du prix du pétrole et des matières premières, ainsi que de statistiques macroéconomiques en Chine et aux Etats-Unis médiocres, mais ne dénotant plus d'aggravation majeure. Les devises se sont par ailleurs plutôt stabilisées, à l'exception de la Livre Sterling qui a continué à être impactée par le risque de « Brexit ». Les résultats publiés par les entreprises ont été plutôt supérieurs aux attentes, à l'exception des secteurs pétroliers et énergétiques, métaux et industrie lourde. Les marchés attendaient par ailleurs l'annonce de nouvelles mesures favorables de la BCE lors de sa réunion du 10 mars.

Les marchés ont bénéficié en mars d'un contexte apaisé par de relativement bonnes statistiques américaines, un discours « dovish » de la Réserve Fédérale sans changement de taux et l'annonce de nouvelles mesures par la BCE (hausse des achats mensuels et baisse des taux de référence). Le pétrole a donc continué à remonter et le dollar a baissé de près de 5% tandis que les indices boursiers et obligations « corporate » poursuivaient leur rebond. La stabilisation s'est poursuivie en avril grâce à la poursuite du rebond du pétrole et des matières premières et à une nouvelle détente sur le marché du crédit. Les marchés sont restés positifs en mai malgré des prises de profit initiales. Les statistiques américaines (PIB, services, commandes industrielles, ventes de détail,...) ont été interprétées favorablement en dépit de créations d'emplois décevantes et les craintes de Brexit se sont stabilisées. L'accord sur la Grèce a été bien accueilli et le pétrole est revenu sur la barre des 50 dollars le baril, ce qui est demeuré le facteur déterminant de la tendance.

Le résultat du referendum britannique sur l'Union Européenne n'a évidemment pas été une bonne nouvelle, mais les conséquences n'en ont pas été aussi importantes que prévu sur un plan économique et financier.

Nous n'ajouterons rien au débat politique sur la légitimité d'un résultat obtenu suite à une manœuvre politique hasardeuse, qui reflète le réflexe d'autoprotection d'une population qui se sent marginalisée, voire dépossédée, dans un contexte économique difficile, mais aussi face à une construction européenne et des gouvernements continentaux en dérive, où le coût administratif et humain semble avoir pris le pas sur les bénéfices, incontestables pourtant dans le passé, de la croissance induite par la liberté de circulation.

Le résultat aurait probablement été le même dans de nombreux pays de l'Union Européenne, compte tenu de l'inquiétude actuelle des ménages et des complications bureaucratiques que tout le monde peut percevoir et dont chacun peut juger l'inanité pour régler avec succès.

Les économistes ont fait de savants calculs concernant l'impact négatif sur la croissance européenne, et dans une moindre mesure mondiale, de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Il est de l'ordre de 1 à 1.5% du PIB pour le Royaume-Uni, moins de 0.5% sur la zone euro, plus faible encore pour le reste du monde. A supposer que celle-ci se produise selon leurs anticipations, ceci peut être compensé à moyen terme par la prise en compte par l'Europe de ce verdict, afin d'assouplir et d'améliorer ses positions et son fonctionnement dans de nombreux domaines ; le scénario dans lequel les plus mauvaises prévisions se matérialiseraient est celui d'une hésitation trop longue sur la voie à prendre et de négociations également trop prolongées, entraînant un attentisme durable ; a contrario, des réactions rapides, quel qu'en soit le sens, peuvent accélérer certains processus et avoir un effet positif.

Sur un plan boursier, les 3 semaines qui ont précédé le référendum et celles qui ont suivi ont permis de toucher du doigt tous les cas de figure, le « remain » ayant aussi été largement « joué ». Comme souvent pour des mouvements aussi contradictoires et aussi rapides, cela s'est produit au

travers de « trackers » et autres produits dérivés, les volumes sur les sous-jacents et donc sur les actifs eux-mêmes restant relativement limités en dehors de la journée du 24 juin et des devises. Une semaine après, l'indice Footsie 100 des principales valeurs britanniques n'était plus en baisse que de 3% depuis le début de l'année, contre 11% pour le CAC 40 par exemple, les taux d'intérêt étaient bien sûr en baisse mais la Livre sterling avait dévissé de 14%. Deux mois plus tard, le Footsie avait quasiment retrouvé son plus haut niveau de 2015, mais le CAC 40 s'inscrivait en baisse de 15% par rapport à la même référence et la Livre restait au plus bas.

Sur les taux d'intérêt, les résultats du referendum n'ont que temporairement interrompu la baisse, tant sur les emprunts d'Etat, y compris britanniques, que sur les obligations d'entreprises, les marchés retenant surtout l'impact ralentisseur sur la croissance et l'inflexion de la politique monétaire. Les effets négatifs auront donc essentiellement porté sur l'immobilier anglais, le secteur bancaire européen et la devise britannique. Ils sont finalement très limités, ce qui reflète sans doute la confiance dans l'esprit pragmatique et astucieux des britanniques.

L'année s'est terminée sur une note très positive. Les événements politiques des derniers mois ont une nouvelle fois surpris les sondeurs comme les investisseurs. Que ce soit pour l'élection américaine ou pour le referendum italien, les résultats ont largement dépassé les anticipations des marchés financiers les plus négatives, mais l'impact après quelques jours a été largement positif. La décision de la Réserve Fédérale, événement sinon politique, du moins essentiel pour les perspectives d'investissement, a fait exception car elle était conforme aux attentes (hausse de 25 bp suivie de 3 hausses similaires en 2017), mais pas dans ses conséquences positives sur la tendance boursière.

Sans doute les investisseurs avaient-ils largement pris en compte les incertitudes, indépendamment des données des sondages, et avaient-ils diminué l'exposition actions et la durée depuis le début de l'année, attendant les opportunités créées par ces « nouvelles » pour ré-augmenter le risque des portefeuilles, ce qu'ils ont fait et ce qui n'a pas manqué d'entraîner les marchés à la hausse.

Sans doute aussi, la politique économique annoncée par Donald Trump est-elle très favorable à la croissance économique et à la rentabilité des entreprises: accentuation de la « reflation » avec une hausse des dépenses budgétaires, une baisse des impôts généralisée et une moindre réglementation du secteur financier. Les mesures protectionnistes et autres annonces électorales perçues comme négatives semblent reléguées au second plan depuis l'élection.

Sans doute enfin, la conséquence du référendum italien est-elle surtout une politique monétaire durablement favorable de la BCE, pour compenser le risque bancaire du pays, avec un « tapering » modéré (baisse annoncée de 80 à 60 milliards des achats mensuels) et un allongement de neuf mois au moins de son horizon.

Ces événements ont confirmé la tendance haussière des taux d'intérêt des emprunts d'Etat avec une hausse de 90, 65, 30 et 80 points de base respectivement du 10 ans américain, français, allemand et italien au cours du dernier trimestre, mais cela n'a pas entravé la tendance favorable aux actions et à certaines obligations d'entreprises.

En effet, cette remontée des taux d'intérêt tend à prouver le succès des politiques monétaires « reflationnistes » et la réalité de l'accélération économique et de la baisse du chômage dans de nombreux pays (Etats-Unis, Allemagne, Scandinavie, Espagne...). Son caractère limité reflète aussi les perspectives d'une remontée de l'inflation modeste du fait des capacités de production de matières premières et des marchés du travail qui sont loin d'être sous tension pour l'instant.

Ainsi par exemple, le prix du pétrole a repris une tendance clairement haussière depuis l'accord de l'OPEP du 30 novembre, suivi de l'annonce des principaux pays non-OPEP d'une plus grande discipline, mais chacun sait qu'il ne sera difficile pour quasiment aucun de ces pays de dépasser les quotas prévus, ce qui devrait empêcher tout déséquilibre de marché avant longtemps (hors facteur géopolitique). C'est donc bien à une rotation de l'allocation d'actifs que nous avons assisté.

Les indices européens terminent sur des performances négatives à l'exception de la France (CAC 40 +4.86%), de l'Allemagne (DAX +6.87%) et de la Scandinavie (OMX +5.2%). L'indice Eurostoxx 50 atteint donc +0.7% tandis que l'indice américain (S&P 500) s'inscrit en hausse de 12.85% (incluant 3.28 points de hausse du dollar par rapport à l'euro).

Sur un plan géographique, l'inflexion a comme toujours été initiée par les Etats-Unis, en l'occurrence grâce à l'effet Trump, ce qui y rend une fois de plus les valorisations tendues, mais supportables si cet effet est avéré. Les actions européennes apparaissent dans ce cas sous-évaluées de 15 à 20 %, ce qui s'explique en partie par un risque politique qui subsiste (élections françaises, allemandes, pressions exogènes dans la zone euro...) mais cette décote pourrait également diminuer une fois les incertitudes levées, comme on l'a vu jusqu'ici.

En matière sectorielle, la rotation a particulièrement favorisé les secteurs dit « value » (dont les multiples de bénéfices ou d'actif net sont particulièrement faibles, c'est-à-dire les banques, les matières premières notamment le pétrole, certains segments de l'industrie, les télécoms...) au détriment des valeurs de croissance, exportatrices et défensives notamment, jugées surévaluées.

Nous continuons à privilégier des stratégies de « stock-picking » de valeurs de qualité dans des secteurs où les perspectives nous semblent fiables et régulières, quitte à laisser passer quelques opportunités temporaires.

D'autant que la confirmation du bien-fondé de la rotation actuelle implique la fin du « bull market » obligataire de ces trente dernières années, ce qui pourrait entraîner dans quelques mois des conséquences inattendues et peut-être négatives sur les autres actifs, l'immobilier notamment, et donc sur le secteur financier en général, que nous sous-pondérons largement, ainsi que sur certaines industries cycliques.

#### Politique de gestion

L'année 2016 a connu une forte volatilité mais s'est terminée sur une note positive. Les derniers événements politiques ont une nouvelle fois surpris les sondeurs comme les investisseurs. Que ce soit pour le Brexit ou l'élection présidentielle américaine, les incidences sur les marchés financiers ont été – après un moment d'hésitation – favorables alors que de nombreux acteurs économiques avaient pronostiqué des baisses sévères. La décision de la Réserve Fédérale, conforme aux attentes avec une augmentation d'un quart de point du taux directeur, n'a – pour l'instant – pas freiné la hausse des indices boursiers.

Cet optimisme a été conforté par la politique économique annoncée par Donald Trump, favorable à la croissance économique et à la rentabilité des entreprises ; l'issue du référendum italien conduira la BCE à poursuivre une politique monétaire durablement « accommodante » pour compenser le risque bancaire du pays.

Les indices boursiers terminent l'année à +4,86% pour le CAC 40, + 0,70% pour l'EUROSTOXX 50 et + 12,85% pour le S&P 500 (incluant une hausse de la parité dollar/euro de 3,28%).

La valeur de la part a progressé de +5,41 % en 2016.

L'actif net du fonds s'élève au 30 décembre à 6,172 M€ contre 5,814 M€ au 31 décembre 2015. Le portefeuille compte 22 lignes.

L'allocation d'actifs n'a pas sensiblement évolué, la part des actions représentant plus de 90% de l'actif au 31 décembre.

Au cours de l'année, la ligne de ZODIAC a été doublée à un cours moyen de 20 € ; une OPA à 29,45 € a été lancée par SAFRAN, à l'heure où nous écrivons ce rapport, faisant ressortir une plus-value de 50% en dix mois.

Les actions FIAT CHRYSLER ont été cédées.

2017 devrait voir le nombre d'opérations de fusions et acquisitions se renforcer ; l'appréciation de la politique de Donald Trump aux Etats-Unis aura une influence sur la tenue des bourses mondiales.

## Commission de mouvement

Le Dépositaire conserve 15% de la commission de mouvement qu'il prélève sur chaque transaction.

Les fonds communs de placement suivants, dont certains sont présents à l'actif du fonds, sont gérés par SAINT OLIVE GESTION :

BSO ALLIAGE CONVERTIBLE  
BSO AMERIQUE  
BSO ASIE  
BSO BIO SANTE  
BSO EUROPE  
BSO FRANCE  
BSO 3000  
BSO COURT TERME  
BSO INVESTISSEMENT  
BSO MULTIGESTION

## Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

## Utilisation des droits de vote

En application des dispositions des articles 322-76 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société de gestion a formalisé une procédure intitulée « politique de vote ». Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être consulté au siège social de SAINT OLIVE GESTION à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2017.

Pour l'année 2016 il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM et FIA gérés.

## AUTRES INFORMATIONS

### Procédure de choix des intermédiaires et d'évaluation de leurs prestations

#### Introduction

La directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est entrée en application le 1er novembre 2007.

Obtenir le meilleur résultat possible, servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés en sont les grands enjeux.

La directive demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres passés pour le compte de leurs clients.

En tant que société de gestion, nous ne sommes pas membres de marchés : nous transmettons donc les ordres pour le compte de nos clients à des intermédiaires de marchés agréés.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles s'imposant à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toute mesure raisonnable pour sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

Le présent document décrit la politique de sélection des entités auxquelles nous souhaitons confier l'exécution des ordres pour le compte de nos clients.

#### Sélection des intermédiaires

Concernant les opérations réalisées sur les marchés boursiers français et étrangers, toute latitude est laissée aux gestionnaires financiers pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi les intermédiaires inscrits sur la liste en vigueur.

La direction de la société de gestion, sur proposition du comité de gestion, arrête la liste des intermédiaires agréés.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres,
- qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, ...,
- qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées.
- coût minimal pour les petits ordres.

#### Evaluation des intermédiaires

Chaque année, lors du comité de gestion réuni au cours du mois de janvier, les gestionnaires procèdent à une évaluation de chacun des intermédiaires avec lesquels ils ont été en relation au cours de l'année précédente.

Le Contrôle Interne s'assure par sondage du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

### Politique de gestion des conflits d'intérêt - Clients non professionnels

#### Introduction

Conformément aux exigences de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF), SAINT OLIVE GESTION prend toute mesure raisonnable pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant :

- entre la société et ses clients
- entre deux clients

Afin de prévenir tout risque et renforcer la confiance de nos clients, nous avons mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts. En application de l'article 314-32 du règlement général de l'AMF, nous vous présentons une description générale et résumée de cette politique. Un complément d'information pourra vous être fourni sur simple demande écrite.

#### Notion de conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts s'entend comme un conflit entre les intérêts de la société de gestion et ceux du client, ou entre les intérêts de plusieurs clients, et dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts d'un client.

Le principe qui doit guider le prestataire est la primauté des intérêts du client, devant les siens propres.

## Gestion des conflits d'intérêts

Nous nous sommes dotés d'un dispositif nous permettant de prévenir, détecter, et lorsqu'ils sont avérés, gérer les conflits d'intérêts éventuels. Dans ce cadre, nous avons considéré l'éventualité où SAINT OLIVE GESTION, ou l'un de ses salariés, se trouverait dans l'une des situations suivantes :

- être en situation de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du client
- avoir un intérêt au résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différent de l'intérêt du client au résultat
- être incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou d'un groupe de clients par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni
- exercer la même activité professionnelle que le client
- recevoir d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service fourni au client, sous quelque forme que ce soit, autre que la commission ou les frais normalement facturés pour ce service.

Nous tenons à jour un registre des éventuels conflits d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs de nos clients.

## **Politique de gestion des conflits d'intérêts**

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts de nos clients, nous avons établi une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière nous permet d'assurer :

- l'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients
- la définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits

Les procédures mises en place nous permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement :

- à la sélection de nos intermédiaires financiers
- à nos rapports avec nos partenaires commerciaux
- à la séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE
- à la séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits
- au contrôle de la circulation des informations confidentielles ou privilégiées en respectant les listes d'interdiction ou de surveillance éditées en interne, et dans le cadre de la prévention des abus de marchés
- au contrôle des transactions personnelles de nos collaborateurs
- au contrôle des éventuels cadeaux que nos collaborateurs seraient susceptibles de recevoir
- plus généralement, aux règles d'organisation internes de la société.

## **Critères ESG**

Dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2), l'article L 533-22-1 du code monétaire et financier dispose que les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif en valeurs mobilières qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier que le FCP ne prend pas en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

## Moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique

Au vu de l'intérêt grandissant pour l'investissement socialement responsable, SAINT OLIVE GESTION appréhende, outre les éléments strictement financiers tels que la rentabilité, la croissance et la perspective d'évolution, des critères extra-financiers.

Tout en cherchant continuellement à valoriser le patrimoine de ses clients, SAINT OLIVE GESTION est convaincue que l'analyse financière de l'entreprise doit être accompagnée de l'analyse des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les politiques d'investissement de SAINT OLIVE GESTION ne prennent pas simultanément et automatiquement en compte les trois critères ESG mais veillent à intégrer une analyse de l'entreprise fondée a minima sur sa politique de respect des droits de l'Homme, son système de gouvernance et l'impact direct et indirect de son activité sur l'environnement.

La démarche d'intégration des critères ESG est appliquée notamment aux entreprises dont les actions composent le portefeuille du fonds.

## **Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le fonds, en application de la position AMF n°2013-06 Techniques de gestion efficace du portefeuille**

A la date de la clôture de l'exercice, le fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

## **Suivi des réclamations contentieuses**

Néant

## Gestion des liquidités

SAINT OLIVE GESTION s'assure de la cohérence de la stratégie d'investissement du FCP SEGIPA AVENIR, avec ses liquidités et sa politique de remboursement via la réalisation de stress-tests suivants :

- Scénario 1 : demande de rachat de 12% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs,
- Scénario 2 : demande de rachat de 30% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs,
- Scénario 3 : demande de rachat de 100% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs.

Ces scénarios sont été réalisés chaque fin de trimestre civil au regard des conditions de marchés constaté au dernier jour de centralisation du trimestre et sur les cinq derniers jours ouvrés de bourse.

Le jour dont les résultats de stress-tests sont les plus critiques a été retenu pour l'analyse des résultats de la liquidité du fonds.

Ainsi, si l'un des trois scénarios visés ci-dessus s'était réalisé le 30 décembre 2016, le délai moyen de réponse aux rachats aurait été le suivant :

Scénarios	Demande remboursement	Nombre de jours de liquidation	Nombre de jours maximum à respecter	Résultats
Scénario 1	12% de l'actif net	1 jour	2 jours	Respecté
Scénario 2	30% de l'actif net	2 jours	5 jours	Respecté
Scénario 3	100% de l'actif net	3 jours	30 jours	Respecté

### Profil du portefeuille : Risque de liquidité considéré comme faible

Source SAINT OLIVE GESTION – au 30 décembre 2016 – les résultats de stress-tests sont fonction de conditions de marché passées et ne constituent pas une garantie face aux conditions de marché futures.

A ce jour, aucun actif du fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide.

### Gestion des risques

Pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposé SAINT OLIVE GESTION dans le cadre de ses activités, la société dispose :

- D'une part d de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
- D'autre part, d'une assurance responsabilité civile dans la limite de 3 000 000€ avec une franchise de 150 000€.

### Frais de rétrocession et d'intermédiation

#### 1. Commission de souscription/rachat

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX BAREME
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### 2. Frais de gestion

3. FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE : ACTIF NET PAR TRANCHES	TAUX MAXIMUM
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CaC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,90% TTC
Commission de mouvement répartie entre les prestataires suivants :	<u>Prélèvement sur chaque transaction en fonction de clef de répartition</u>	<u>BAREME MAXIMUM</u>
Société de Gestion :	0%	France = 1,01% TTC
Gestionnaire financier :	85%	Etranger = 0,96% TTC
Dépositaire	15%	
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>		
Commission de surperformance	Néant	

### Informations relatives à la société de gestion

#### Gouvernance de la politique de rémunération de SAINT OLIVE GESTION

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2017 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel sur les comptes clos au 31 décembre 2017 et ultérieurement.

#### Audits Externes

Les Commissaires aux comptes de la société de gestion ou du FCP n'ont pas émis de 'management letter' faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

#### Systèmes Opérants

Il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant au cours de l'exercice écoulé.

#### Contrôle sur les opérations

Il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation du FCP au cours de l'exercice écoulé.

#### Rapport de Conformité

Dans le cadre du plan de contrôle, les équipes de Conformité pour le compte de la Société de Gestion ont notamment effectué les contrôles suivants :

- Les extournes ;
- Traitement des alertes abus de marché ;
- L'exercice des droits de vote ;
- La best selection ;
- Les enregistrements téléphoniques ;
- Les franchissements de seuils ;
- Les restrictions d'investissement ;

Les rapports annuels FCP ;  
L'adéquation et le caractère approprié du service à fournir ;  
Les DICI ;  
La certification professionnelle ;  
La gouvernance de la Société de Gestion ;  
La déontologie des collaborateurs ;  
Le dispositif de traitement des réclamations client ;  
Les conflits d'intérêts ;

Le blanchiment d'argent (validation des dossiers d'entrée en relation et contrôles des alertes LAB, sanctions internationales).  
Les résultats des contrôles sont satisfaisants.

## Rapport sur le suivi des risques

Observation générale : Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie (significative) relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

## Anomalies identifiées au : 31 décembre 2016

Risque de Marché : Néant  
Risque de Crédit : Néant  
Risque de Contrepartie : Néant  
Risque de Liquidité : Néant  
Risque de Valorisation : Néant

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible auprès de la société de gestion.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Ces informations ne font pas l'objet d'une vérification par le commissaire aux comptes.



**SEGIPA AVENIR**

Fonds Commun de Placement

Siège social : 84 Rue Duguesclin – 69006 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**EXERCICE CLOS le 30 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Gérant de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels Fonds Commun de Placement SEGIPA AVENIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport et comprenant 18 pages en plus de notre rapport, soit un total de 21 pages,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

## **II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons notamment vérifié que les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont correctement évaluées par rapport à un cours de clôture. De la même manière, nous avons procédé au contrôle de la correcte valorisation des OPCVM et FIA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bourg-en-Bresse,  
Le 28 avril 2017,

AUDIT EUROPE COMMISSARIAT SARL  
Représentée par M. Jean-François MALLÉN  
Commissaire aux Comptes  
Associé Co-Gérant



**BILAN ACTIF AU 30/12/2016 EN EUR**

	30/12/2016	31/12/2016
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instrument financiers</b>	<b>5 995 430,42</b>	<b>5 704 598,76</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>4 572 031,04</b>	<b>4 502 544,06</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 572 031,04	4 502 544,06
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 423 399,38</b>	<b>1 202 054,70</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 423 399,38	1 202 054,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instrument financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instrument financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>181 291,36</b>	<b>115 384,88</b>
Liquidités	181 291,36	115 384,88
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 176 721,78</b>	<b>5 819 983,64</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	6 132 336,04	5 482 815,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-127 838,01	277 847,47
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	167 688,06	53 988,06
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>6 172 086,08</b>	<b>5 814 651,43</b>
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	4 635,70	5 332,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 635,70	5 332,21
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>6 176 721,78</b>	<b>5 819 983,64</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2016 EN EUR**

	<b>30/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2016
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	216 944,57	112 604,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>216 944,57</b>	<b>112 604,83</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>216 944,57</b>	<b>112 604,83</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	50 571,56	54 169,21
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>166 373,01</b>	<b>58 435,82</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 215,04	-4 447,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)</b>	<b>167 588,05</b>	<b>53 988,06</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0.90% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Parts C</b>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>5 814 651,43</b>	<b>5 477 052,63</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	100 498,35	372 065,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-61 197,88	-809 625,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 520,09	283 917,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-203 437,87	-54 226,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	4 828,89	59 316,93
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	274 852,06	427 714,74
Différence d'estimation exercice N	2 125 403,49	1 850 551,43
Différence d'estimation exercice N-1	-1 850 551,43	-1 422 836,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	166 373,01	58 435,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>6 172 066,08</b>	<b>5 814 651,43</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>Actif</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 291,38	2,94
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	181 291,38	2,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	CHF		USD				Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	506 755,70	0,21	119 668,54	1,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/12/2016
<b>Créances</b>	
Total des créances	0,00
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	4 635,70
Total des dettes	4 635,70

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	224,00000	100 496,35
Parts rachetées durant l'exercice	-135,00000	-61 197,88
Solde net des souscriptions/rachats	89,00000	39 298,47

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2016
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 040,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	468,75

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

**Néant**

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

**Néant**

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2016
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2016
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/12/2016
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 164 994,10
	FR0007005764	BSO BIO SANTE	185 277,60
	FR0007472659	BSO EUROPE	530 912,60
	FR0010506071	BSO MULTIGESTION	448 803,90
Instruments financiers à terme			0,00

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat**

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	167 588,05	53 988,06
<b>Total</b>	<b>167 588,05</b>	<b>53 988,06</b>

  

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Segipa Avenir</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	167 588,05	53 988,06
<b>Total</b>	<b>167 588,05</b>	<b>53 988,06</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-127 838,01	277 847,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-127 838,01</b>	<b>277 847,47</b>

  

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Segipa Avenir</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-127 838,01	277 847,47
<b>Total</b>	<b>-127 838,01</b>	<b>277 847,47</b>

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>30/12/2016</b>
Actif net en EUR	5 797 022,62	5 055 413,17	5 477 052,63	5 814 651,43	6 172 086,08
Nombre de titres	10 507,00000	14 288,00000	13 649,00000	12 649,00000	12 738,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	313,23	353,82	401,27	459,89	484,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	29,09	-10,44	21,98	-10,03
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	5,08	5,21	6,13	4,28	13,15

### 3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devlso	Qté Nbre ou nominal	Valour actuello	% Actif Not
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ETATS UNIS AMERIQUE</b>				
EXXON MOBIL CORP	USD	1 400	119 668,54	1,94
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>			<b>119 668,54</b>	<b>1,94</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	300	31 695,00	0,51
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	2 400	253 560,00	4,11
AKKA TECHNOLOGIES	EUR	6 050	209 511,50	3,39
CHRISTIAN DIOR	EUR	2 130	424 402,50	6,88
DASSAULT SYSTEMES	EUR	4 000	289 560,00	4,69
ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	3 134	336 434,90	5,45
HERMES INTERNATIONAL	EUR	118	46 020,00	0,75
KERING	EUR	1 500	319 950,00	5,18
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1 850	320 790,00	5,20
PERNOD RICARD	EUR	2 600	267 670,00	4,34
PEUGEOT	EUR	10 000	154 950,00	2,51
SANOFI	EUR	3 151	242 311,90	3,93
TUNNEL PRADO CARENAGE	EUR	10 000	319 500,00	5,18
ZODIAC AEROSPACE	EUR	9 000	196 335,00	3,18
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 412 690,80</b>	<b>55,30</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SWORD GROUP	EUR	13 400	389 136,00	6,30
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>389 136,00</b>	<b>6,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
FERRARI NV	EUR	2 600	143 780,00	2,33
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>143 780,00</b>	<b>2,33</b>
<b>SUISSE</b>				
NESTLE NOM.	CHF	4 050	275 225,71	4,46
ROCHE HOLDING AG	CHF	1 070	231 529,99	3,75
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>506 755,70</b>	<b>8,21</b>
<b>TOTAL Actions &amp; val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.</b>			<b>4 572 031,04</b>	<b>74,08</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>4 572 031,04</b>	<b>74,08</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT STATERE IC	EUR	2	200 870,83	3,25
BSO BIO SANTE	EUR	240	185 277,60	3,00
BSO EUROPE	EUR	1 070	530 912,60	8,61

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valueur actuelle	% Actif Net
BSO MULTIGESTION	EUR	3 870	448 803,90	7,27
TOTAL FRANCE			1 365 864,93	22,13
<b>LUXEMBOURG</b>				
DNCA INVEST MIURI BEUR	EUR	465	57 534,45	0,93
TOTAL LUXEMBOURG			57 534,45	0,93
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 423 399,38	23,06
TOTAL Organismes de placement collectif			1 423 399,38	23,06
Dettes			-4 635,70	-0,08
Comptes financiers			181 291,36	2,94
Actif net			6 172 086,08	100,00

Segipa Avenir	EUR	12 738,00000	484,54	
---------------	-----	--------------	--------	--

